

---

# Compte rendu

---



**C**ONSEIL MUNICIPAL

---

15 février 2024

*Cité*  
///

# COMPTE RENDU

## I. Institutions – Vie communale

---

### Dénomination d'une voie communale

Un lotissement d'une douzaine de parcelles doit voir le jour dans un terrain jouxtant la route de Lonchard. Il sera traversé par une voie à sens unique à laquelle il faut attribuer un nom. Le conseil retient la proposition de madame de maire « rue *Gérard Cornu* », ancien professeur de droit qui a résidé à proximité des lieux.

## II. Finances - Budget

---

### Aménagement de la cour de l'école de Puy

Suite à un travail de réflexion approfondi mené par l'équipe enseignante, les élus, les élèves, le personnel périscolaire, l'architecte de l'AT86 il a été décidé de modifier l'organisation de la cour pour la rendre plus accueillante et mieux protégée de la chaleur. Le cabinet Abscisse-Géoconseil a été retenu et le conseil décide de lancer la procédure d'appel d'offres pour ce marché dont le coût estimatif de 185 000 € HT.

### Programme de voirie de 2024

La commission voirie a retenu les travaux suivants : liaison piétonne fléchée dans le clos des lilas, sécurisation de la partie basse du carrefour de la route de Fougères, et celui de la route de l'Hic, pose de grilles avaloirs rue de Saint-Maur et déplacement de celles de la route de Poitiers bordures de trottoirs rue de la Croix de Mission. Le conseil décide de lancer la procédure d'appel d'offre.

### Extension de l'assainissement

Une portion de la Grand'Rue et celle de la route d'Avanton ne sont pas desservies par le réseau d'assainissement. Le conseil a décidé son extension et lance la procédure d'appel d'offres pour désigner les entreprises et débiter les travaux. Une réunion sera organisée ensuite avec les riverains pour cadrer l'organisation du chantier.

### Frais de déplacement

Les bénévoles de la bibliothèque sont amenées à se déplacer pour les formations, les choix de livres et des travaux thématiques en utilisant leur véhicule personnel.

Le conseil accepte le remboursement des frais de déplacement selon le tarif kilométrique en vigueur, les frais de péage et parking et de repas sur présentation de justificatifs.

### Protection sociale complémentaire

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le risque prévoyance qui couvre les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès. Le Centre de Gestion va lancer une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance et propose aux communes de se joindre à cette démarche. Le conseil accepte cette proposition et mandate le Centre de Gestion pour lancer cette consultation.

### Subventions aux écoles et crédits scolaires

- Frais de sorties scolaires : le conseil décide d'augmenter la subvention de 21 € par enfant et de la passer à 22 €.
- Crédits scolaires : à l'école de Puy il est accordé 100 € par enfant décomposés en 73 € pour le fonctionnement et 27 € (au lieu de 25 €) pour le transport. 1 700 € sont accordés pour le programme piscine. A l'école de Cissé, la somme affectée par enfant passe de 83 à 85 €